

RÉUNION DRCPN 29 JUIN 2023 EN VISIO

PRE

Aucune nouveauté ne nous a été présentée. Le dispositif reste classique avec toujours des primes d'équipe allant de 100 à 600 euros par paliers de 100 euros et des primes individuelles allant de 100 à 1000 euros par paliers de 100 euros.

La grande nouveauté de cette campagne 2023 réside dans la création d'une PRE « F », destinée aux formateurs de tous corps et tous types dans la PN.

=> 1000 euros pour chaque Formateur en Technique Spéciale d'Intervention (FTSI)

=> 400 euros pour chaque formateur occasionnel ayant exercé 90h ou plus dans l'année

=> 200 euros pour chaque formateur occasionnel ayant exercé moins de 90h dans l'année.

- les personnels scientifiques sont concernés à condition d'avoir été déclarés officiellement par leur DISA et que Dialogue ait été bien rempli en amont de cette déclaration.

- c'est un processus expérimental qui peut ne pas être pérennisé.

La Prime Voie Publique

Le bloc syndical ne s'est pas exprimé sur ce sujet tant que l'Administration n'aura pas fait de propositions concrètes.

La mise en place de cette prime est à relancer dès que possible pour notre filière.

Campagne de paiement des HS

Les heures indemnisées cette année ne seront que celles générées sur les vacations de jour. En effet, suite à un problème technique de GESTT, les HS générées la nuit, le dimanche et les jours fériés ne sont pas concernées.

Celles-ci ne sont pas perdues mais pourront être payées lors de la prochaine campagne.

GESTT est capable de donner les décomptes de HS réalisées au total et également celles générées de jour.

Les autres ne sont pas visibles au détail et comme chaque type d'heure est à un taux différent des autres pour le paiement, cela constitue un blocage (contrairement aux actifs qui ont un taux horaire fixe et payé pareil quel que soit le grade ou le type de HS générée).

Nous avons rappelé que des solutions doivent être trouvées dans les textes existants car le temps que les avancées statutaires se fassent, il se peut que la prochaine campagne soit encore problématique.

La DRCPN travaille sur des mesures transitoires conjointement avec la progression du développement de GESTT.

Notre interlocutrice nous a invités à remettre le sujet sur la table le plus tôt possible lors des réunions bilatérales avec l'Administration notamment sur le statut dérogatoire.

